



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN

Le vendredi 05 juin 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 29 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Delphine ROUSSON.

Secrétaire de la séance : Corinne GARNIER

Présents : Delphine ROUSSON, Christelle CHEVALIER, Marie-Danielle GELIBERT, Viviane RAGEAU, Marik SAUREL, Rémi BRET, Julien LAURENT, Yann PERMINGEAT, Laurent IMBERT, Corinne GARNIER, Stéphane SOLA, Patrick VEY, Lucile-Anne AUVRAY

Représentés : Christophe THIBAUT représenté par Delphine ROUSSON

Absents et excusés : Charlyne SERVANT

Ordre du jour :

- Désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux dans le cadre des élections sénatoriales.

Délibérations du conseil :

1 - Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026 (N° DE 023 2026)

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 26-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Vu la liste unique déposée par les conseillers municipaux dans les délais impartis ;

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de Montvendre sera le suivant :

- 3 délégués à élire
- 3 suppléants à élire

Composition du bureau électoral :

Pour le maire empêché, la première adjointe, madame Delphine ROUSSON indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux

membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Marie-Danielle GELIBERT et Viviane RAGEAU et de Mrs Julien LAURENT et Yann PERMINGEAT.

La présidence du bureau est assurée par Madame Delphine ROUSSON.

Élection des délégués et des suppléants :

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral, **il est procédé au vote.**

Résultats du scrutin

Nom de la liste	Nombre de sièges obtenus pour les délégués	Nombres de sièges obtenus pour les suppléants
Liste unique Charlyne SERVANT	3	3

Nombre de votant : 14 ; Nombre de Bulletins 14 ; Majorité Absolue : 8

Résultats

- SERVANT Charlyne (déléguée) = 14 voix
- SOLA Stéphane (délégué) = 14 voix
- RAGEAU Viviane (déléguée) = 14 voix
- THIBAUT Christophe (suppléant) = 14 voix
- GARNIER Corinne (suppléante) = 14 voix
- PERMINGEAT Yann (suppléant) = 14 voix

Mesdames SERVANT Charlyne, Viviane RAGEAU et Monsieur SOLA Stéphane sont élus comme délégués au 1er tour.

Madame Corine GARNIER et Messieurs Christophe THIBAUT et Yann PERMINGEAT sont élus comme suppléants au 1er tour.

Délibération : adoptée

Fin de séance à 18h30

Pour le maire empêché
La première adjointe
Delphine ROUSSON

